

PONT DE CONTOURNEMENT, VISITE DU CHANTIER PAR LES ÉCOLES



LA COMMUNE ACHÈTE L'ÉPICERIE DE SAINT-NICOLAS-DE-VÉROCE

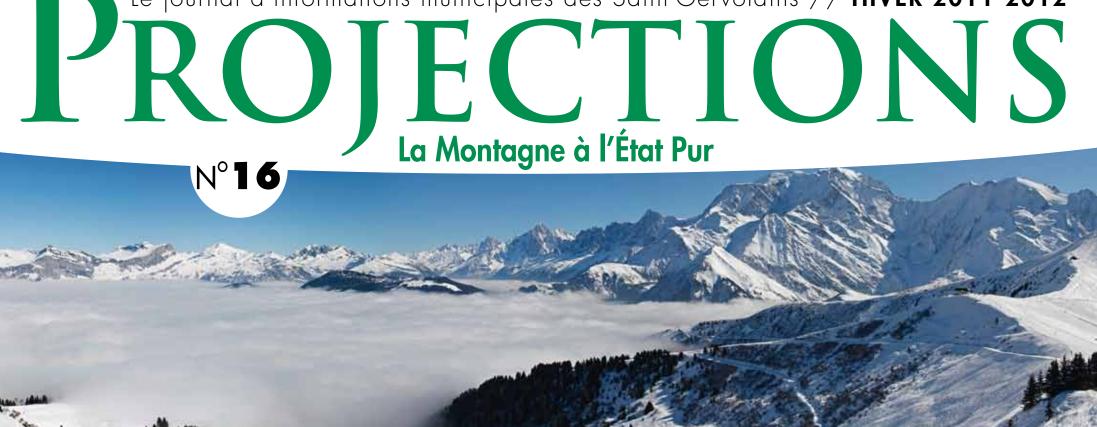


LE CONSEIL MUNICIPAL DES **ENFANTS**



GLACIER DE TÊTE ROUSSE, NOUVEAU POMPAGE EN 2011

Le journal d'informations municipales des Saint-Gervolains // HIVER 2011-2012





ÉDITORIAL



LES COLLECTIVITÉS LOCALES PREMIÈRES VICTIMES DE LA NOUVELLE CRISE BANCAIRE

epuis des mois et même des années, chacun de nous est abreuvé d'informations sur la dette de la France, la crise bancaire... Des sujets qui habituellement ne nous touchent pas directement ou du moins dont on ne perçoit pas les conséquences sur notre vie quotidienne.

Il s'agit en fait d'un jeu subtil où quelques-uns s'amusent avec l'argent des autres, toujours récompensés par les profits qu'ils en tirent et jamais sanctionnés pour leurs erreurs de jugement ou leurs décisions hasardeuses... qu'ils font sans vergogne supporter aux autres.

Ce sont les conséquences de cette situation qui ont contraint notre Commune à abandonner son projet de pôle éducatif et sportif, alors même que l'ensemble des procédures et études préalables s'achevait ce 15 septembre 2011 ; les banques ayant décidé de ne plus prêter aux collectivités locales, pourtant parmi les plus sûrs emprunteurs du marché.

Si, depuis 2001, la première préoccupation de la majorité municipale a été de désendetter la Commune pour éviter sa mise sous tutelle, elle a parallèlement engagé une politique volontariste d'investissements. Le premier objectif a été atteint puisqu'en moins de 10 ans, notre dette a été divisée par deux, le second aussi au travers de la réalisation de plus de 30 000 000 € de travaux payés cash. En accord avec les banques, la future capacité d'emprunt de la Commune devait être réservée à deux opérations structurantes : la part communale dans le pont de contournement et le projet de pôle éducatif et sportif.

Sur fond de crise bancaire

Cet accord préalable de principe s'est malheureusement avéré inutile car seul l'engagement formel et contractuel lie les établissements financiers. Ainsi, les promesses faites ont volé en éclats pour être remplacées par des propositions rendant impossible la réalisation du projet de pôle éducatif et sportif : montant des prêts proposés très inférieur au besoin, durée des prêts divisée par plus de deux, taux largement au-dessus du marché!

Autrement dit et plus simplement : en rendant leurs propositions inacceptables, les établissements bancaires ont sabordé le projet, faisant payer à d'autres la gestion périlleuse et désastreuse du monde bancaire au cours des dernières années.

Ce sont donc des années de travail, beaucoup d'énergie et d'argent qui auront été dépensés pour rien.

Les bons élèves sanctionnés, les entreprises sacrifiées

En 2008, il nous a été demandé de relancer l'économie en réalisant des investissements, nous l'avons fait. C'est alors en partie grâce au courage et à l'audace des élus territoriaux que la France a pu sortir de cette première crise. Aujourd'hui, en guise de reconnaissance, les investissements des collectivités territoriales sont sacrifiés, ce qui inévitablement fera vaciller bon nombre d'entreprises.

En colère oui mais pas découragés!

Les montagnards ont la réputation d'être têtus, qualité pour certains, défaut pour d'autres. C'est ainsi que de nouvelles idées ont rapidement pris la place de la déception. Ne rien faire est bien évidemment impossible, les constructions actuelles, piscine, école, cuisine et restaurant scolaires, étant obsolètes même si elles ont été correctement entretenues. Le projet de construction d'une piscine couverte sera donc maintenu et la construction d'une nouvelle école laissera la place à la restructuration de l'école Marie Paradis et de toutes ses annexes.

Jean-Marc PEILLEX,

Maire et Conseiller général du Canton de Saint-Gervais

Projections sommaire

Editorial	2
Actualités	3
Commerces	4
Travaux	5
Urbanisme	6
Vie Locale	7
Domaines skiables	8-9
Vie locale	10
Jeunesse	11
Evènements	12-13
Manifestations hiver 2011/2012	14
Brèves	15
Etat civil	16

UN CODE POSTAL UNIQUE POUR TOUTE LA COMMUNE : 74170



Saint-Gervais, une commune, un seul code postal. Suite à la fermeture du tri postal à Saint-Gervais, Jean-Marc Peillex a renouvelé sa demande d'uniformisation du code postal pour tout le Val Montjoie. Après 8 années de discussion et négociation, la

commune de Saint-Gervais a obtenu de la Poste un seul et même code postal pour tout le territoire.

Le 17 avril 2012, ce sera donc pour tous les Saint-Gervolains, qu'ils habitent le centre-bourg, Le Fayet, Saint-Gervais ou Saint-Nicolas-de-Véroce, le 74170.

Les habitants et les entreprises du Fayet et de Saint-Nicolas de Véroce devront prévenir tous leurs correspondants et fournisseurs de ce changement, le 74190 laissera la place au 74170.



N° **1 6**//

Directeur de publication : Jean-Marc Peillex

Rédaction en chef : Nathalie Deschamps – Bénédicte Gay

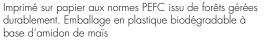
Rédacteurs: Nathalie Deschamps, Claire Grandjacques, Gabriel Grandjacques, Jean-Marc Peillex, Renaud Duquy-Nicoud, Bénédicte Gay, Joël Jiguet, Elsa Riche, Marc Sirop.

Crédits photos: Pascal Alemany, Colombe Philippe Bottolier, Nathalie Deschamps, Frédérique Dutartre, Pascal Fayolle, Lucien Fortinati, Claire Grandjacques, SA LHSG, MJC, Pierre Mahé, Thibaut Marin-Cudraz, MMV, La Montagnhard, Pascal Tournaire, Photo Tops Socquet Megève—installation JM Aguilar, STBMA, Mairie et OT de Saint-Gervais, X.

Maquette : Scoop Communication

Imprimerie Plancher

Informations légales : ISSN 1266-6866, dépôt légal à parution - 9000 exemplaires





POCHE D'EAU DU GLACIER DE TÊTE ROUSSE

DE NOUVEAUX TRAVAUX PRÉVENTIFS DE POMPAGE ONT ÉTÉ ENGAGÉS FIN SEPTEMBRE 2011

Rappel

Pendant l'été 2010, à la suite de la découverte d'une poche d'eau au fond du glacier de Tête Rousse, d'un volume équivalent à celle qui provoqua la catastrophe des 11 et 12 juillet 1892 et qui fit plus de 175 victimes, une importante opération de protection de la population avait été engagée. Grâce aux efforts conjugués de tous les services de l'État, du SDIS et de la Commune de Saint-Gervais, aux travaux des chercheurs mais aussi au savoir-faire des entreprises et de l'ONF, la vie de 3 000 à 4 000 habitants a pu être protégée en évitant le renouvellement de cette catastrophe.

Outre la mise sous surveillance du glacier au travers de dispositifs de détection de sa rupture brutale, un chantier d'envergure à 3 200 mètres d'altitude permit d'éloigner cette menace par le pompage de 47 728 m³ d'eau liquide. La pression de la poche atteignait aux premiers jours du pompage 8 bars. L'opération s'acheva dans la première quinzaine d'octobre 2010.



L'illusion d'une sécurité retrouvée pour longtemps

Chacun des acteurs était alors convaincu qu'une telle situation de crise ne pourrait pas se reproduire avant plusieurs années.

Le futur devait donc être réservé à la compréhension. C'est ainsi qu'au printemps 2011, les scientifiques du CNRS, le CEMAGREF et l'ONF se sont vu confier une nouvelle mission : expliquer le phénomène, déterminer le rythme de remplissage des cavités du glacier ainsi que le seuil d'une rupture brutale et rechercher un système de vidange naturelle et pérenne du glacier.

La cavité se révèle à nouveau pleine

Au travers d'un rapport intermédiaire initialement non prévu (1) remis le 7 septembre, les scientifiques ont montré le lien existant entre la canicule du mois d'août et l'augmentation importante du niveau d'eau de la cavité. Ils ont alerté alors le Préfet et le Maire en leur recommandant d'engager immédiatement une nouvelle purge de l'eau contenue dans le glacier.

Objectif: stabiliser le niveau d'eau avant l'hiver

Selon le document remis, la cavité n'a cessé de se remplir depuis sa vidange de 2010, en particulier suite aux grandes chaleurs du mois d'août 2011. Les analyses des premiers résultats



de mesure ont montré que la poche 2011 a une géométrie et un volume différents de ceux de l'année dernière et est probablement de moindre importance. Le volume d'eau à l'intérieur du glacier a été estimé par le CNRS à 20 000 m³ d'eau (plus ou moins 20 %) pour une pression de 7 bars. Les relevés topographiques ont paralèllement montré que le plafond de la cavité commençait à se relever.

En prenant connaissance de ces conclusions, le Préfet de la Haute-Savoie et le Maire de Saint-Gervais n'ont eu d'autre choix que d'engager immédiatement les travaux recommandés par les scientifiques avant que l'hiver ne s'installe.

Le pompage a débuté comme prévu mercredi 28 septembre 2011 grâce à la réactivité des financeurs et de toutes les entreprises : Boma, Jean-Marc Baz, Gramari, Cmbh... Il aura permis d'extraire 16 300 m³ d'eau.

Le budget consacré en 2011 au dossier du glacier de Tête Rousse s'est élevé à :

- Études : 500 000 € TTC
- Travaux : 545 000 € TTC

Le financement a été assuré à 80 % par l'État, 10 % par le Conseil général de la Haute-Savoie, 10 % par la Commune de Saint-Gervais.

(1) Les conclusions définitives devaient être rendues fin 2011.

PASSAGE À LA TNT PLUS FACILE À PENSER QU'À FAIRE

QUAND LES PENSEURS URBAINS OUBLIENT QUE LA PROVINCE EST DIFFÉRENTE

Le passage à la TNT devait rimer avec qualité d'image, chaînes supplémentaires. Pendant plus d'un mois après l'extinction du réseau analogique, une grande partie de la vallée de l'Arve, du Giffre et du Pays du Mont-Blanc a vécu un véritable cauchemar. À la montagne, c'est contraints et forcés que les habitants ont goûté à nouveau aux délices des soirées cheminée, des concours de belote et autres distractions car en lieu et place de la modernité, ils ont eu droit à l'écran noir. Quelques-uns plus chanceux purent recevoir quelques images à condition cependant de refaire plusieurs fois par jour une recherche de chaînes !!!

Bref, rien d'amusant spécialement pour les personnes âgées et pour les malades qui n'ont parfois que la télévision comme distraction et comme lien social, mais surtout une situation révélatrice d'une difficulté à réaliser un tel challenge technique.

Il aura fallu en déployer des astuces pour se faire entendre, et c'est grâce à la médiatisation et à l'importance du groupe de mécontents créé sur

Facebook⁽¹⁾ par Jean-Marc Peillex, plus de 1 300 membres menaçant d'engager une grève du paiement de la redevance TV, que le CSA a enfin pris au sérieux nos problèmes de mauvaise ou d'absence de réception.

Le constat de leurs techniciens a rejoint celui de nombreux antennistes du Pays du Mont-Blanc : la diffusion de la TNT par un « réseau synchronisé » s'est avérée totalement inadaptée aux pays de montagne où les ondes et les échos se jouent des modèles mathématiques. C'est ainsi que le CSA a fini par admettre cette situation et a décidé

de revenir à la diffusion des chaînes par les traditionnels canaux. Depuis, la plupart des habitants de nos vallées reçoivent une bonne partie des chaînes de la

> TNT car il y a toujours celles qui se sauvent et qui reviennent, sans compter les pannes des relais qui se produisent sans prévenir.

La triste morale de cette histoire est que, pour réagir, notre société a besoin de son adréna-

line, la menace d'une privation de

gains.

Une situation qui fait regretter le temps où le service bien rendu était la plus belle et la plus honorable des satisfactions.

(1) « Grève du paiement de la redevance TV tant que la TNT ne marchera pas ».





LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS POURSUIT ET ACCENTUE SON SOUTIEN AU PETIT COMMERCE

Privilégier la vie et l'activité de tous nos bourgs

Dès le mois de juin 2011, le Conseil municipal a décidé de déposer un dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), dans le cadre d'une réflexion portée par le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc, afin de conserver et de fortifier le tissu des entreprises commerciales, artisanales et de services de la Commune.

Dans ce cadre, l'obtention des aides de l'État mais aussi la mobilisation des fonds publics communaux d'une part permettront à la collectivité d'entreprendre des travaux d'aménagement liés en particulier à la dynamique commerciale, à la signalétique des commerces, et d'autre part apporteront une aide financière directe aux professionnels des bourgs du Fayet, de Saint-Nicolas-de-Véroce, du Bettex et de Saint-Gervais pour les aider à améliorer l'accueil de

leurs clients et à valoriser leurs espaces marchands ainsi que leurs vitrines...



Le 9 novembre 2011, le Conseil municipal a montré une nouvelle fois son attachement à mettre tout en œuvre pour maintenir l'activité commerciale même dans les bourgs les plus petits tel Saint-Nicolas-de-Véroce. C'est ainsi qu'il a été décidé d'acheter la seule épicerie de ce village afin d'éviter qu'elle ne se transforme en résidence secondaire ou simplement qu'elle ne ferme. La Commune confiera son exploitation à un nouvel épicier au 1er décembre 2012.

Organiser des activités dans les locaux commerciaux inoccupés

À l'approche de la saison d'hiver, alertés par les commerçants du centre du bourg de Saint-Gervais sur l'image négative pour l'activité commerciale de vitrines vides et de locaux commerciaux inoccupés, les élus saint-gervolains ont souhaité prendre ce problème à bras-le-corps.

Ainsi, des contacts ont été pris avec les propriétaires de ces commerces, pour leur proposer soit de louer les commerces inoccupés pour y permettre l'exercice éphémère, à savoir la saison d'hiver, d'activités ou d'animations non concurrentes de celles existantes à proximité, soit d'habiller leurs vitrines de photos géantes aux couleurs de la station.

C'est dans ce cadre que Joëlle Pénault, céramiste, a installé son atelier-vente « Au délice des yeux » pour le plaisir de tous au 107, avenue du Mont d'Arbois, en face de la Mairie.



L'UNION COMMERCIALE : C'EST REPARTI !

Motivés par le dossier FISAC déposé par condition indispensable à la mise en la Commune, et sous l'impulsion de Pierre Blanc, les commerçants de l'ensemble du territoire communal se sont réunis pour constituer une nouvelle association.

les commerçants pour leur présenter les grandes lignes de la mission FISAC engagée au niveau de l'ensemble du Pays du Mont Blanc et déclinée dans chacune des communes participantes:

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) apporte une aide financière et logistique importante dont le premier bénéficiaire est le commerce local. Cependant, l'existence d'une Union Commerciale est une œuvre d'un plan FISAC.

Au cours de cette rencontre, il a paru également primordial de recréer des liens entre les commerçants eux-mêmes, Dans un premier temps, le maire a réuni entre les différents centres de commerce Pour encourager la participation active du territoire communal, et de structurer les relations avec la Commune en termes de concertation et d'action. Les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie invités pour l'occasion proposaient leur aide et le maire concluait en confirmant que la Commune apporterait une aide logistique à la nouvelle Union Commerciale.

> Dans un second temps, une assemblée générale constitutive a adopté un schéma

d'organisation, un plan d'action ainsi que les statuts de l'association, et a procédé aux différentes élections. Pierre Blanc a été élu Président, Marylène Émery secrétaire et Colette Blanchard trésorière.

de tous les administrateurs, et répartir au mieux les tâches, plusieurs commissions ont été créées : communication, animation, urbanisme, finances/juridique/ réglementation, ainsi que des commissions spécifiques pour Saint-Nicolas, Le Bettex et Le Fayet.

Suite à cette assemblée constitutive, le maire a organisé une réunion de travail au cours de laquelle les membres du Conseil d'administration de l'UC ont

rencontré les référents des différents services municipaux pour définir les bases d'un travail en commun et fixer les modalités de fonctionnement.

Pour conforter les échanges avec la commune, les représentants de l'Union Commerciale seront invités à participer aux commissions municipales.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été envisagées, espérons que la coopération sera fructueuse.

Tous les commerçants intéressés qui auraient manqué les réunions sont invités à prendre contact avec Pierre Blanc. Bon vent à la nouvelle UC...

EN IMAGES

LES GRANDS CHANTIERS SUR LA COMMUNE



Le refuge du Goûter



Le pont de contournement – novembre 2011.



L'extension des Myriams – novembre 2011.



Les travaux intérieurs de la maison forte de Haute Tour.

AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU FAYET

Pour améliorer la sécurité des usagers d'une part, et terminer les travaux d'embellissement du Fayet d'autre part, la Commune a entrepris la dernière tranche de travaux de réhabilitation de la traversée du Fayet, au niveau de l'avenue de Chamonix.

Ainsi, depuis le rond-point des Thermes jusqu'à la limite de commune avec Passy, différentes opérations ont déjà été exécutées :

• le recalibrage de la chaussée et la réalisation d'une nouvelle couche de roulement, et la pose de matériaux nobles (dalles gneiss, bordures granit);

- l'installation de mobilier urbain en continuité de l'existant : bancs, poubelles, ferronnerie ;
- le changement de l'éclairage public et la mise en souterrain des réseaux secs :
- la création d'un réseau séparatif eaux pluviales / eaux usées;
- la création d'un point de tri sélectif. La fin du chantier est prévue courant décembre 2011.



PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES D'EAU

Vous pouvez désormais régler vos factures d'eau par carte bleue directement sur le site Internet de Saint-Gervais : www.saintgervais.com. Pour cela, rendez-vous dans l'onglet « LA VILLE » / « EAU ET ASSAINISSEMENT ». Munissez-vous de votre « n° référence abonné », que vous trouverez sur votre facture, et de votre carte bleue : il n'y a plus qu'à suivre les instructions.

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ITINÉRAIRE DE PROMENADE AU CENTRE-BOURG

Suite à la mini-tornade qui avait balayé la ville en mai 2007, provoquant de nombreux dégâts notamment au niveau du passage de la Fontaine, des travaux de ce passage, escalier de liaison entre le centre (départ à côté du restaurant « Le Sérac ») et le secteur de la Comtesse, ont été réalisés.

La Municipalité prévoit, dès 2012, la création d'un sentier en balcon qui, depuis le pied de cet escalier, permettra de rejoindre la rue du Vieux Pont, en aval de l'église et du presbytère.

Un nouveau sentier piéton sera ainsi créé dans le centre-ville.



CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE BELLEVUE

Les vrais motifs de l'interruption de chantier

Dans le Projection n° 11 (été 2009), une information a été donnée sur la reconstruction du Pavillon de Bellevue en remplacement de celui édifié en 1837. Cette nouvelle construction a nécessité, pour la délivrance du permis de construire, une autorisation ministérielle du fait de sa situation dans le site classé du Mont-Blanc, et une autorisation des Unités Touristiques Nouvelles (UTN) au vu des surfaces édifiées dans une zone naturelle. Le dossier UTN, porté par la Commune avec avis favorable du Conseil Municipal devant la Commission Départementale des Sites, a été personnellement défendu par Monsieur le Maire devant cette instance. En novembre 2010, il a été constaté que la construction édifiée ne respectait pas les autorisations délivrées, tant par son volume et son architecture que par les surfaces de plancher (Surface Hors d'œuvre Brute de 1 163 m² avec Surface Hors d'œuvre Nette de 898 m² réalisés, contre respectivement 911 m² et 586 m² accordés).

Ces non-conformités, significatives au regard des autorisations qui ne pouvaient relever d'un permis de construire modificatif, ont conduit à un constat d'infraction transmis au Procureur de la République, comme l'obligent les dispositions du Code de l'urbanisme. Au terme d'une réunion organisée à l'initiative de Monsieur le Maire, en Mairie le 8 décembre 2010 avec le propriétaire et les services de l'État concernés par l'opération, il a été accepté sur la demande expresse du Maire auxdits services d'autoriser l'ouverture de la seule partie restaurant pour la saison d'hiver 2010/2011, le

propriétaire s'engageant quant à lui à déposer les demandes d'autorisation en lien avec la construction édifiée.

Malgré les diverses relances de la Commune pour connaître l'avancement de ces démarches à engager par le propriétaire et les rappels sur les délais liés à l'instruction des demandes d'autorisation, aucun dossier et aucune demande n'ont été déposées en Mairie au 15 décembre 2011.

L'ouverture attendue de l'établissement hôtelier à Bellevue reste donc à ce jour suspendue aux décisions administratives à intervenir au vu des demandes d'autorisation à produire par la SARL Le Prarion 1860.

Joël Jiguet – Directeur du service urbanisme de la Commune de Saint-Gervais



REVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) engagée par délibération du 13 janvier 2010 est arrivée à son terme. Après l'arrêt du projet le 16 février 2011, les consultations prévues pour cette procédure et l'enquête publique qui s'est déroulée durant l'été, le projet a été réexaminé et, dans certains cas, modifié. L'approbation du PLU par le Conseil Municipal a été fixée au 14 décembre 2011.

Son application entrera en vigueur vers la mi-janvier 2012, si aucune modification n'est demandée par les Services de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. Dès lors, le nouveau PLU sera consultable en Mairie, et le plan de zonage n° 1 et le règlement seront mis en ligne sur le site Internet de la Mairie (www.saintgervais.com) sous la rubrique Ville/Urbanisme/Plan Local d'Urbanisme.

La révision n° 1 du PLU, qui s'achève ainsi, s'est essentiellement attachée, comme le prévoyait la délibération du 13 janvier 2010, à intégrer les conséquences du Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) approuvé par l'État le 28 décembre 2010, qui constitue une servitude d'utilité publique s'imposant aux documents d'urbanisme.

IMPLANTATION DE CLÔTURE OU HAIE

Pour se dérober aux regards des passants et voisins, de nombreux propriétaires veulent s'isoler chez eux en plantant des arbres ou une haie d'arbustes en imite de leur terrain.

Si cette opération est censée apporter à son bénéficiaire la quiétude qu'il attend, il faut rappeler que ces plantations sont susceptibles, d'une part d'occasionner des troubles aux voisins (perte de vue, branches surplombant leur terrain, racines et feuilles sur leur propriété), et d'autre part que ces arbres ou arbustes peuvent constituer une gêne, voire un risque, pour la circulation publique tant des automobilistes et piétons que pour les services publics appelés à entretenir et déneiger les voies.

Au-delà des rapports de bon voisinage, les distances à respecter entre propriétés privées relèvent du Code civil (il n'existe pas d'usages locaux sur la Commune de Saint-Gervais). Toute information peut donc être prise auprès de son conseil, notaire ou géomètre.

Concernant les distances à respecter pour les plantations en bordure des voies publiques ainsi que pour l'élagage, les règles à appliquer sont de 2 mètres linéaires par rapport à l'alignement.

Il convient par conséquent de solliciter, auprès du service gestionnaire de la voie publique, un arrêté d'alignement. En outre, si ces plantations sont accompagnées ou non d'une clôture, une Déclaration Préalable devra être préalablement déposée en mairie, laquelle précisera les distances, hauteur et nature de la clôture.

Il est à noter que le Maire peut, en vertu de ses pouvoirs de Police qu'il détient de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage. En outre, le Maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du Code de la voirie routière qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies



publiques. Enfin, le Maire peut aussi, sur la base de l'article R. 116-2 du Code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de 5° classe ceux qui, « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier.

Concernant l'encombrement des arbres et arbustes sur les chemins ruraux, la Commune peut procéder d'office à l'élagage des plantations privées riveraines aux frais des propriétaires défaillants.

Ces rappels sur les obligations essentielles en matière de plantations et d'élagage, ainsi que sur les pouvoirs de l'administration au regard de la voirie, s'inscrivent dans l'intérêt commun d'assurer aux conducteurs de véhicule une visibilité convenable aux endroits dangereux, et, pour les piétons, un cheminement aisé et sécurisé.

FONCTIONNEMENT DU TMB PENDANT LA SAISON ESTIVALE 2012



'importants travaux de protection de la ligne du TMB sur la partie haute de l'itinéraire ont été commencés en 2010. En 2012, la réalisation de ces travaux va nécessiter la fermeture de la ligne du TMB depuis le Mont-Lachat jusqu'au Nid d'Aigle.

Pendant cet été, le TMB s'arrêtera donc au Mont-Lachat. Les alpinistes se rendant au Mont-Blanc devront monter par le chemin des Rognes, qui vient d'être réhabilité par les guides dans le cadre d'un projet européen. La montée au Nid d'Aigle par la voie sera strictement interdite et physiquement barrée.

Les promeneurs s'arrêteront à Bellevue et pourront redescendre en l'Are et éventuellement remonter au Nid d'Aigle. Le refuge du Nid d'Aigle sera fermé l'été 2012, mais il fonctionnera en refuge d'hiver (libre accès). Une buvette sera installée dans la soufflerie du Mont-Lachat, avec des toilettes sèches à proximité. Par ailleurs des wagons seront laissés pour abriter les voyageurs en cas de mauvais temps. Les ambassadeurs seront postés au Mont-Lachat, sauf un qui sera à Tête Rousse. La reprise normale du service jusqu'au Nid d'Aigle est prévue pour l'été 2013. ■

OUVERTURE DE L'HÔTEL CLUB MONTE BIANCO

elui que l'on appelait il y a quelques années « Le Logis Savoyard » vient de réouvrir ses portes sous le nom « Hôtel Club Monte Bianco ». Mer Montagne Vacances est un groupe spécialisé dans les vacances en famille, à la mer et à la montagne, présent dans 20 stations françaises. Le « dernier-né » de la chaîne, l'Hôtel Club Monte Bianco, a ouvert ses portes au mois de juin à Saint-Gervais.



Avec une vue exceptionnelle sur le Mont-Blanc, une piscine couverte chauffée, un espace détente et bien-être (2 jacuzzis, hammam, sauna et douche hydromassante en accès libre), l'Hôtel Club Monte Bianco offre à sa toute nouvelle clientèle des vacances conviviales. Cette ouverture et ses 255 lits hôteliers sont une véritable aubaine pour le tourisme saint-gervolain.

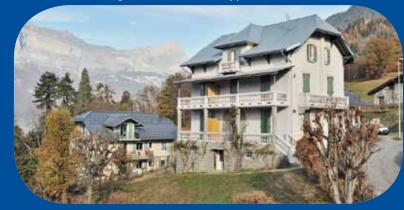
DE NOUVEAUX LOGEMENTS INAUGURÉS SUR LA COMMUNE

Le 3 décembre dernier, Gérard LEVY, Directeur de la SEMCODA, et Jean-Marc PEILLEX, Maire et Conseiller Général du canton de Saint-Gervais, entourés des enfants de l'école de musique, des nouveaux propriétaires et locataires et de nombreuses autres personnes, ont procédé à l'inauguration des dernières résidences construites à Saint-Gervais : la « Maison Colson »(1) au Fayet, la résidence « Le Mont Paccard »(2) et « Les Aravis »(3) à Saint-Gervais.

(1) Maison Colson : 18 logements locatifs (de 2, 3 ou 4 pièces) et 130m² de locaux communaux en rez-de-chaussée mis à la disposition de l'association Mont-Blanc Natation et de l'école de musique.

(2) Résidence Le Mont Paccard : 15 logements en location-accession, tous attribués.

(3) Les Aravis : 8 logements locatifs de type T1 et T1 bis.





Découvrez au gré de vos promenades aux 4 coins de la commune les panneaux de l'exposition « Reflet du changement - Saint-Gervais 2001-2011 ».

REFLET DU CHANGEMENT

SAINT-GERVAIS 2001-2011





La création de ce carrefour a fait partie de la 1ère tranche des travaux de réhabilitation du bourg du Fayet.

DU NOUVEAU SUR LE DOMAINE SKIABLE



Un télésiège flambant neuf, 35 nouveaux enneigeurs, une aire et une gare de départ du DMC totalement réaménagées, un support de forfait dernière génération... Ce sont neuf millions d'euros que la société de remontées mécaniques a investi en cette année 2011.

LES MONTS ROSSET, UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

e plus gros investissement de l'hiver 2011/2012 sur le Pays du Mont Blanc en matière de remontées mécaniques est le dernier investissement en date de la STBMA, l'exploitant principal des remontées mécaniques et des pistes de Saint-Gervais.

Ce nouveau télésiège débrayable 6 places, un des derniers bijoux technologiques en la matière, remplace l'ancien télésiège à pinces fixes qui, après 30 ans de bons et loyaux services, ne répondait plus aux attentes de la clientèle en raison d'un inconvénient majeur : sa relative lenteur (15 à 20 minutes de montée). Le nouveau télésiège Les Monts Rosset propulsera les skieurs vers les pistes de la Finance, la Poue Blanche ou la Marmire en 6 minutes et 45 secondes ! Jean-Claude Olry, Directeur de la STBMA, a vu partir l'ancien télésiège avec un brin de nostalgie : « L'avantage des télésièges à pinces fixes est qu'ils sont increvables. Mais voilà, aujourd'hui, les clients veulent profiter de la glisse plus longtemps. »





L'amélioration du débit, 2 600 personnes/heure, a pour conséquence un nombre plus grand de passagers et donc nécessairement plus de personnel à la manœuvre (+ 20 %) et des frais d'entretien multipliés par 5, notamment pour l'entretien des dispositifs d'embrayage et des pinces plus complexes. Un constat qui n'effraie pas le Directeur de la STBMA, « l'amélioration de la fréquentation devant permettre de faire face à ces charges nouvelles ».

Tout est donc prêt pour les premières neiges, y compris un nouveau point de vente de forfaits au départ du télésiège Les Monts Rosset, qui devient ainsi un point d'entrée supplémentaire sur le domaine skiable. Ce nouvel appareil sera sans nul doute bien accueilli par les clients de la station, même si certains, avec humour, redoutent déjà qu'en 6 minutes, ils n'aient plus le temps de profiter de la pause « montée » pour récupérer des forces et pouvoir ainsi

encore mieux profiter des belles pistes de Saint-Gervais!



La gare du DMC fait peau neuve

NOUVEAUTÉ COMMERCIALE : DES FORFAITS DERNIÈRE GÉNÉRATION SUR LE DOMAINE ÉVASION

billetterie. Cet investissement d'un montant de 250 000 euros comprend Les nouvelles cartes, dont les puces le changement complet du système de vente en caisse ainsi que de nouvelles bornes de lecture des forfaits, 45 au domaines. Et, c'est nouveau cet hiver,

a STBMA et la SEMJ ont mis en total. Ces bornes dernière génération place un nouveau système de améliorent la détection du forfait et le confort au passage.

sont plus performantes, sont désormais segmentées pour skier sur plusieurs

elles sont rechargeables sur internet via un ordinateur ou un téléphone mobile. Ce système permettra un accès direct au domaine skiable sans avoir besoin de passer en caisse. Une fonction qui devrait permettre de développer une politique commerciale de fidélisation.

TSDO LES MONTS ROSSET

- Maître d'ouvrage : STBMA
- Maître d'œuvre : CNA
- Constructeur : POMAGALSKI
- Télésiège • Type d'appareil : Débrayable TSDMultix6
- Largeur de la voie : 6,5 m
- Diamètre du câble galvanisé : 46 mm
- Type de pince : LPA-N
- Nombre de pylônes : 16
- Nombre de véhicules : 94 (104 à débit définitif)
- Puissance du moteur : 540 kW utiles (moteur installé 840 kW)
- Débit : 2 600 personnes/heure
- Dénivelé : 469 mètres
- Longueur de pente : 1995 mètres
- Gare motrice amont
- Montage et génie civil : STM PUGNAT
- Terrassement : BENEDETTI
- Installation électrique : SEMER
- Mise en service : décembre 2011

DE LA STBMA : 9 000 000 €

- TSD des Monts Rosset : 6 millions d'euros
- travaux et constructions annexes du TSD : 400 00 euros
- neige de culture (cofinancée par la Commune de Saint-Gervais) : 1,4 million d'euros
- restructuration du parking de 670 places (cofinancée par la Commune de Saint-Gervais dans le cadre du chantier du pont de contournement): 400 000 euros
- rénovation de la gare DMC : 200 000 euros
- mise en place du nouveau système de billetterie : 250 000 euros
- investissements divers et courants: 350 000 euros.

MASSIF DU PRARION: UN DOMAINE SKIABLE ENFIN UNIFIÉ

🟲 uite à la résiliation pour motif d'intérêt général des conventions de concession de Bellevue, de Maisonneuve et de la Télécabine du Prarion, le SIVU « Domaine skiable Les Houches Saint-Gervais » a engagé des négociations avec les délégataires résiliés afin de déterminer la valeur des biens de retour de chaque délégation. L'accord global, accepté par toutes les parties, a fixé le montant des biens de retour (appareils, gares, bâtiments, terrains) de la société SEPP à 7,3 millions d'euros, de la SAEM LHSG à 10,9 millions d'euros et au SIVU lui-même à 4 millions d'euros, l'ensemble de ces sommes constituant le droit d'entrée du nouveau concessionnaire, soit 22,2 millions d'euros à payer pour le nouveau délégataire.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour la délégation unique de service public du domaine skiable Les Houches Saint-Gervais, deux sociétés ont été admises à retirer le cahier des charges, les sociétés SEPP et LHSG, et seule la société LHSG a remis dans les délais une offre conforme au cahier des charges. Entre juin et septembre, le SIVU et la SAEM LHSG ont négocié tous les aspects du contrat de concession proposés dans l'offre de la société, à savoir : nature et calendrier des investissements, business plan, rede-

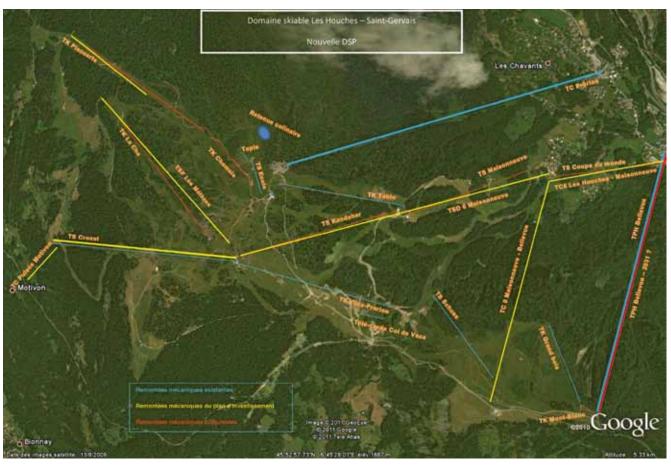
Dans sa séance du 24 octobre 2011, le conseil syndical, à l'unanimité de ses membres, a décidé d'approuver d'une part le choix de la SAEM LHSG comme délégataire du domaine skiable Les Houches Saint-Gervais, et d'autre part le contrat de délégation de service public d'une durée de 30 ans avec les phases d'investissements suivantes :

vance, politique tarifaire et modalités d'exploitation du

domaine.

- le 1^{er} décembre 2011, versement du droit d'entrée de 22 194 197 €
- entre 2012 et 2018, 6 750 000 € d'investissements de base
- entre 2021 et 2034, 16 282 000 € d'investissements supplémentaires
- sur la durée du contrat, 23 671 000 € d'investissements conditionnels

Afin de pouvoir à la fois signer le contrat de délégation et faire face au versement du droit d'entrée de 22 millions le 1er décembre 2011 pour prendre possession des installations, la SAEM LHSG a dû rechercher des partenaires financiers, sachant que le réel besoin



de la société portait sur 12 millions d'euros. Les collectivités (SIVÚ, communes des Houches et de Saint-Gervais), actionnaires publics de la société, n'ont pas souhaité s'impliquer financièrement dans l'opération. En effet, compte tenu des aléas très importants liés à l'exploitation (conditions climatiques, contexte économique,..), elles n'ont pas voulu prendre le risque de combler d'éventuels déficits et ainsi de devoir augmenter la fiscalité pour faire face à la situation, le rôle d'une collectivité n'étant pas de se transformer en exploitant de remontées mécaniques, ni de prendre des risques avec de l'argent public.

La Compagnie du Mont-Blanc, actionnaire minoritaire de la société LHSG, a proposé d'augmenter les fonds propres de la société par un apport en capital de 6 millions d'euros, le solde des fonds nécessaires, soit 6 autres millions d'euros, étant emprunté. Mais, les actionnaires privés ne pouvant pas être majoritaires dans une société d'économie mixte, les collectivités ont cédé leurs actions de la SAEM LHSG contre des actions de la SAEM Chamonix Développement (structure de droit privé contrôlée à 76 % par des fonds publics), et la

SAEM LHSG s'est transformée en SA LHSG, puisqu'il n'y avait plus d'actionnaires publics.

Au final, le SIVU, les communes des Houches et de Saint-Gervais détiennent dorénavant 21,5 % de la SEM Vallée de Chamonix Développement (2,24 % pour la Commune de Saint-Gervais, avec 1 siège au conseil d'administration), qui possède elle 24,5 % d la SA LHSG et 16 % de la Compagnie du Mont-Blanc.

Les collectivités publiques ont ainsi la possibilité d'agir auprès du concessionnaire, d'une part en leur qualité de délégant dans le cadre du contrôle de l'exécution du contrat de concession, et d'autre part en tant qu'actionnaires au sein des conseils d'administration de la SEM Vallée de Chamonix Développement et de la SA

Depuis la création du SIVU, les maires des communes des Houches et de Saint-Gervais et leurs équipes municipales ont fait preuve d'une volonté sans faille pour trouver une solution définitive, pérenne et juridiquement sûre pour l'exploitation de ce massif.

Cet ultime épisode de la saga du Prarion est un bel exemple d'intercommunalité réussie.

LES ABORDS DU CHATELET ET DU BETTEX RÉAMENAGÉS

Au Châtelet, la STBMA, concession- plus convivial pour les usagers. La paysager des travaux du pont de naire du domaine skiable Bettex/ Mont d'Arbois, en partenariat avec la Commune de Saint-Gervais, a fait réaménager l'ensemble du parking dont les enrobés sont flambants neufs... Oubliés la boue, les nids de poule et autres talus gelés! La gare de départ de la télécabine a également fait peau neuve. Nettoyée, elle s'intègre parfaitement dans ce nouvel environnement. L'intérieur de la gare a lui aussi bénéficié de travaux et est devenu beaucoup

toiture et les parois métalliques ont été doublées d'un lambris bois qui permet de dissimuler la machinerie et de diminuer le bruit.

Les skieurs apprécieront ce nouveau confort d'accès et d'utilisation des installations.

Les non-skieurs également, car le nouveau rond-point facilitera grandement la circulation aux heures de Au Bettex, c'est la Commune qui départ et de retour des skieurs. Parallèlement,

contournement a débuté par les talus et les plantations d'arbres. Les rondspoints seront plantés au printemps. Ce sont les services municipaux qui se chargeront de ces aménagements, qui seront financés, comme le reste de l'ouvrage, à 77,5 % par le Conseil Général et à 22,5 % par la Commune.

a décidé de refaire les enrobés l'aménagement du parking d'arrivée, avec une



La zone de parking du DMC entièrement réaménagée et goudronnée.

participation du concessionnaire. Juste à coté deux pistes de luge ont été aménagées dont l'une est réservée aux plus petits



RÉSULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2011

Maisons traditionnelles

Honneur M^{me} Elvina GERAT **1er prix** M^{me} Monique JACQUIER **2e prix** M^{me} Yvonne BOCHATAY

3° prix M^{me} Patricia REVENAZ

Maisons avec jardin

Honneur M^{me} Claude PELLOUX

1er prix M^{mes} Anne-Marie et Michèle FAVRE

2° prix M^{me} Annick BAILLEUL 3° prix M^{me} Thérèse MUGNIER 4° prix M^{me} Aline GNEMMI

Participants: M^{me} Monique DOUSSON - M. François GUILLAUMAT - M^{me} Éliane JEANBOURQUIN - M. Thierry MOLINIER - M^{me} Laurence TRAPPIER - M^{me} Marianne VERNET

Maisons sans jardin

Honneur M^{me} Bernadette PAYRAUD **1er prix** Sophie et Thierry CHAMPS **2e prix** M^{me} Marie-Paule GREUX

3º prix M^{me} Léa GERAT

4º prix M^{me} Simone POLLIAND

Participants: M. Édouard BLANC - Mme Josette NEISSE

Balcons, fenêtres, terrasses

Honneur M^{me} Geneviève BOURBON

1er prix Mme Lucienne CHALLAMEL

2° prix M. Jonathan LAURENT

3° prix M^{me} Anna GAGLIARDI

4º prix M^{me} Josiane MOISSET

Participants: M. Yves AMELING – M^{me} Christiane
BARBEDETTE - M^{me} Martine CONSTANCIAS – M^{me} Arlette
CORDIER – M^{me} Luigina GAGLIARDI – M^{me} Maria GAUTIER
– M^{me} Françoise MARTHALER - M^{me} Élisa MIRON – M^{me} Gina
PECCARD - M^{me} Monique PILLOT – M^{me} Arlette PELLISSIER
Commerces, hôtels, restaurants

Honneur M^{me} Laurence MANOURY – Hôtel restaurant Le Coin du Feu

1 er prix M^{me} Gin CASANOVA — Hôtel restaurant Le Chalet Rémy

2º prix M. Joël DODARD – Le Poëlon Savoyard

3º prix M^{me} Sophie GRANDJACQUES – Le Camping

4° prix M. Walter BOCHATAY – Auberge de Bionnassay

Participants: M^{me} Francine DE ARANJO – Tabac souvenirs – M^{me} Manuela DESMAZIERES – La Ferme de Cupelin - M^{me} Claudy GRANDJACQUES – Hôtel restaurant

Le Mont-Joly - M. Michel MONTINI – Hôtel Le Val d'Este Fermes en activité

Honneur M. Fabien RACT

1er prix M. Albert NICOUD

Potagers

Honneur M^{mes} Anne-Marie et Michèle FAVRE

1er prix Mme Thérèse MUGNIER

2º prix M^{me} Claude PELLOUX

3° prix M. Albert NICOUD

4° prix M^{me} Monique JACQUIER

Participants : M. Gilbert BAILLEUL - M^{me} Monique DOUSSON - EHPAD Le Val Montjoie - M^{me} Sophie GRANDJACQUES - M^{me} Éliane JEANBOURQUIN - M^{me} Bernadette PAYRAUD

Épouvantails

1er prix Cathy et Woody BAILLEUL

2º prix Mathilde VERNET

3° prix Éphise GRANDJACQUES

Coup de cœur

M^{me} Corinne LABROSSE et M. Brice DRUART – Balcon M. et M^{me} Denis PELLOUX - Potager

FLEURISSEMENT 2012



a tendance du plan de fleurissement communal en 2012 sera une déclinaison de rouge. L'important étant toujours de préserver l'harmonie des couleurs, les rouge, blanc, vert, pourpre, marron seront harmonieusement déployés, sans aucune touche de jaune.

À côté des plantes traditionnelles telles que géraniums, surfinias et sauges, de nouvelles espèces seront mises à l'honneur : la lobularia,

plante blanche retombante au parfum de miel, l'ophiopogon, plante vivace noire d'origine japonaise, l'irésine, plante au feuillage pourpre, ou encore le papyrus, plante verte élancée avec une ombrelle à son sommet. Si vous souhaitez harmoniser votre fleurissement avec le fleurissement communal, vous avez maintenant tous les atouts en main. Alors, dès que le printemps pointera son nez, à vos plantations!

ÉMISSION TV8 MONT-BLANC SPÉCIALE CHEFS ÉTOILÉS

Sous l'égide de Marc Veyrat, le chef dont la fibre environnementale est aussi célèbre que son chapeau, plusieurs grands chefs cuisiniers s'engagent pour une meilleure valorisation des produits locaux de montagne.

Si aujourd'hui le bio s'invite facilement dans les rayons des grandes surfaces, ce mouvement ne doit pas exclure les nombreux producteurs et éleveurs qui, depuis des années, limitent l'usage des pesticides et autres poisons chimiques... Le bio est-il un passage obligé pour les agriculteurs de montagne ? Est-il préférable d'utiliser des produits importés certifiés AB plutôt que de consommer des produits locaux de qualité dont on connaît la traçabilité ? Les chefs de cuisine ont-ils l'envie et les moyens (depuis la réduction de la TVA) d'imposer ces produits « verts » sur les grandes tables ? Le mardi 14 juin 2011, au pied du Mont Blanc sur la commune de Saint-Gervais, leader reconnu pour la protection de son site emblématique, Yoann Comte



(1 étoile / Auberge de l'Éridan), Jean-Pierre Jacob (2 étoiles au Bourget du Lac), Emmanuel Renaut (2 étoiles / Megève), Raphaël Lemancq (Maître restaurateur à Saint-Gervais), ont cueilli et cuisiné les plantes de montagne sur la terrasse de Stéphanie Abbé qui leur a ouvert les portes de son restaurant O'Communailles... Ce fut une délicieuse mise en bouche à un débat qui fut animé et... épicé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

pépondant à la volonté municipale clairement affichée depuis 2001 d'associer la population à la vie municipale, le Conseil Municipal des Enfants a fait peau neuve.

Les enfants scolarisés en CM1 et CM2, à Saint-Gervais, ont voté le 15 novembre pour élire leurs 18 représentants.

Les élections ont été organisées dans chaque école et les bureaux de votes ont été tenus par les enfants eux-mêmes, qui ont ainsi fait leur première expérience de l'engagement citoyen.

Le Maire a procédé à la mise en place officielle du Conseil Municipal des Enfants le 30 novembre 2011 dans la salle du Conseil à la mairie de Saint-Gervais.

Les réunions et projets des enfants seront encadrés et animés par Vinciane Tesniere, animatrice de la MJC, et Nathalie Deschamps, adjointe au Maire.



VISITE **DU CHANTIER DE CONSTRUCTION DU PONT PAR** LES ÉCOLES DE **SAINT-GERVAIS**

Les enfants scolarisés en CM1-CM2 dans les écoles primaires de la Commune ont pu découvrir avec étonnement et admiration l'envers du décor de la construction de cet ouvrage d'art hors norme. Chaque vendredi du mois d'octobre, les classes ont été accueillies par le chef de chantier et son équipe pour une présentation du projet puis une visite sur le chantier. Les enfants ont pu d'une part marcher en avant-première sur le pont et ils ont aussi eu la chance de se rendre dans la structure même de l'ouvrage : de quoi fabriquer des souvenirs et, qui sait, des vocations.



Les membres du Conseil Municipal des Enfants :

Éliott BIBIER-COCATRIX	École du Mont-Joly
Élisa BRIOT	École du Fayet
Baptiste CARLETTI	École du Mont-Joly
Vatna CRAVERO	École Marie Paradis
Margot DUNAND	École du Fayet
Thomas EVA	École de l'Assomption
Justine FLEURANT	École de l'Assomption
Angélique MOLLARD	École du Fayet
Sarah NICOLELLO	École Marie Paradis

Fiona ORSET	École du Fayet
Mathilde PARENT	École Marie Paradis
Juliette PAVARANI	École Marie Paradis
Marine PAYET	École de Bionnay
Oscar PIGEON	École de Bionnay
Côme PILOD	École de l'Assomption
Chlotilde PILOD	École de l'Assomption
Juliette RICHARD	École Marie Paradis
Chloé ROYET	École Marie Paradis

REPLANTATION DES ÉPICÉAS COUPÉS POUR LE CHANTIER DU REFUGE DU GOÛTER : LA BOUCLE EST BOUCLÉE!

tion du nouveau refuge du Goûter, le cycle du bois : choix des arbres (martelage), abattage (exploitation), sciage, construction et plantation.

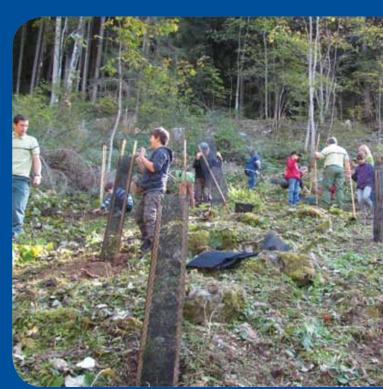


des écoles de Saint-Gervais auront au refuge au cours de l'été 2011 et l'œil attentif des professionnels de suivi en parallèle de la construc- compose une partie des planchers et l'ONF, de leurs enseignants, des plafonds. Il restait donc cet automne une dernière étape à réaliser : la replantation d'épicéas pour favoriser la régénération naturelle de la forêt au niveau de la parcelle exploitée route du Champel.

> Cette opération a eu lieu tout au long de la journée du mardi 18 octobre. Les classes se sont succédé sur le site, et chacun des enfants a pu effectuer, à deux reprises, le geste symbolique

C'est tout un cycle que les enfants Le bois saint-gervolain a été posé et physique de la plantation, sous parents accompagnateurs et des élus présents.

> Pour clore cette belle opération mise en place en partenariat avec la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, l'Office Nationale des Forêts et la Commune de Saint-Gervais, un panneau a été apposé sur la parcelle replantée expliquant le déroulement de l'opération et remerciant les partenaires.



MONT-BLANC ART DISCOVERY

Ce rendez-vous artistique et culturel se positionne désormais comme l'un des événements « référents » de l'été à Saint-Gervais.



e Mont-Blanc Art Discovery 2011 a reçu cette année près Lde 10 000 visiteurs (plus du double de l'année passée), venus admirer les « 45 propositions » des artistes passionnés. Des artistes portés par leur vision, leur ressenti, leur passion, leurs états d'âme, leurs sentiments..., qui créent, façonnent, travaillent, produisent sur différents supports et avec différentes techniques des œuvres imagées et réfléchies. Ce rendez-vous des artistes et amateurs d'art est une véritable réussite : le MAD version 2011 a tenu ses promesses. Le Prix du Public a été dévoilé en présence de Gil Zermatten, Président de l'association MAD, de Véronique

cesse Carine Vanni Mantegna Di Gangi, Marraine du salon, et de Jean-Marc Peillex, Maire et Conseiller général du canton. De nombreux votants, consciencieux et impliqués, sont venus faire part de leur choix pour leur artiste préféré.

Résultat des votes

- 1. Florent Lamy, jeune photographe autodidacte de Haute-Savoie, qui expose son travail pour la première
- 2. Henry Marquis, artiste peintre suisse spécialiste du « papier découpé ».
- 3. Dominique Capocci, artiste peintre parisien.

Olivier, organisatrice, de la prin- Le MAD 2011 a refermé ses portes jusqu'à sa prochaine édition en 2012. Cette future édition nous fait la promesse de créer les conditions permanentes d'un échange fécond entre visiteurs et artistes avec le souhait de faire vivre l'éthique du Salon, celle de la fraternité des arts et des artistes. Un grand merci à Gil Zermatten, Président de l'association MAD, Véronique Olivier, organisatrice, Carine Vanni Mantegna Di Gangi, Marraine du salon, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires : Art'Home, Champagne Taittinger, Flocons de Sel, Meubles 3A, Perlines Fleurs, La Potinière, Le Pur Bar, Le Sérac, La Société Ricard et Les Vins des fils de René Quénard.

LES INDÉZIKABLES: PARI GAGNÉ!

Toutes les musiques pour tous les âges ! Tel était le pari lancé par nos « quatre fantastiques » passionnés de musique. Durant 8 jours, du 15 au 23 juillet, Yann Bena, Alain Créa, Yannick Le Gall, Philippe Motte, Emmanuel Piat et Alain Zago, épaulés par une cinquantaine de bénévoles ultra-motivés et de nombreux partenaires locaux, ont redonné vie au Festival qui avait vu le jour en septembre 2001 et avait su créer un véritable engouement jusqu'en 2004.

Lors de la soirée d'ouverture, un hommage émouvant a été rendu à Cédric Hue, un des fondateurs du festival des Indézikables de 2001, aujourd'hui

Ce sont environ 1 500 spectateurs qui ont assisté aux différents concerts soit en plein air dans le parc thermal, soit au Casino ou au Repère des Ours. De Christophe Godin à Docteur Feel Good, en passant par Yoanna, Tram des Balkans, Sergent Garcia, Sylvain Luc ou la soirée électro, les spectateurs étaient présents pour des concerts de qualité. La prochaine édition est déjà programmée pour le mois de juillet 2012.



MONT-BLANC PHOTO FESTIVAL

Le 1er Mont-Blanc Photo Festival, présidé par Cendrine Dominguez, a connu un fort succès pour sa première édition.

Ce nouveau Festival a mis à l'honneur la photo d'art et de montagne avec plusieurs expositions tant historiques que contemporaines dans 5 communes : Saint-Gervais,



Sallanches, Combloux, Megève et Contamines-Montjoie. Près de 5 000 personnes ont visité les lieux d'expositions, dont 3 000 celui de l'Espace Mont-Blanc qui accueillait un florilège du travail des 10 photographes.

Le prix du 1er Mont-Blanc Photo Festival a récompensé Pierre Vallet pour sa photo « Route de Bises » de l'Exposition « Comme un fragment du monde ».

Cendrine Dominguez entourée du député Martial Saddier et des maires de Combloux, des Contamines-Montjoie, de Megève et de Saint-Gervais

MONTAGN'HARD 2 ET 3 JUILLET 2011

pas manquer au pied du Mont Joly à Saint-Nicolas-de-Véroce. Trois courses la 100 à la 57. éco-responsables au choix :

Le Mont Joly Ultra-Tour: course hors norme, 100 km et 8 200 m de dénivelé positif.

La 57 : 57 km et 5 000 m de dénivelé positif.

La Moins Hard : course découverte 37 km et 3 200 m de dénivelé positif.

La Montagn'hard : un week-end dense consacré à la course en montagne, déjà théâtre d'une des plus belles courses courtes du calendrier montagne avec le Nid d'Aigle, Saint-Gervais et le Val Montjoie, se dote d'une course qui va marquer les esprits par sa rudesse et son niveau d'engagement. En 2011, 155 coureurs se sont

Le rendez-vous sportif de qualité à ne élancés sur la 100 km, 164 sur la 57 et 169 sur la moins Hard. 41 ont basculé de

> À noter : pour la première fois depuis la création de la Montagn'hard, les courses se sont déroulées sous une météo propice. Le rendez-vous 2012 est déjà fixé aux 7 et 8 juillet.



LA FÊTE DU PARC THERMAL 2011, UNE **ÉDITION MAGIQUE**



La fête du parc thermal commence l'après-midi avec de multiples animations pour tous.



Les jeux de lumière sur le bâtiment des Thermes.



Un numéro poétique.

FESTIVAL MONT-BLANC DES GLACIERS

1 ER FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DOCUMENTAIRE SUR LES GLACIERS

es glaciers fascinent, les glaciers vivent, les étés 2010 et 2011 ont été pour la commune une période sensible, compte tenu de la menace du alacier de Tête Rousse.

Mieux comprendre et mieux les protéger, c'est pour cette raison que la commune a souhaité entraîner un très large public à découvrir le monde extraordinaire des glaciers du monde en proposant la première édition du Festival Mont-Blanc des Glaciers qui a eu lieu du 8 au 10 juillet 2011.

L'objectif ? Proposer des images inédites et spectaculaires et surtout informer et sensibiliser le public aux problématiques environnementales autour d'une dizaine de projections de films, documentaires, fictions, courts métrages, sur le thème des glaciers et avec pour but de découvrir et d'échanger.

Composé de journalistes et scientifiques, le jury était présidé par le célèbre paléoclimatologue Jean Jouzel, prix Nobel de la paix en 2007 avec ses confrères du GIEC et Al Gore.

Une programmation sélective avec la présentation d'une dizaine de films inédits, tournés vers l'international, s'est clôturée par une présentation du travail de mesure du glacier de Bionnassay par Luc Moreau, glaciologue.

C'est le film Le Recul des dieux qui a remporté cette première édition couronnée de succès.

Le rendez-vous est pris pour une prochaine édition avec pour nouveauté la création d'un prix du public.



Le jury du festival : de gauche à droite, Paul Duval (directeur du laboratoire de glaciologie de Grenoble), Luc Moreau (glaciologue), Jean Jouzel (climatologue, glaciologue et prix Nobel de la paix), Jean-Marc Peillex (Maire et Conseiller général de Saint-Gervais) et Mylène Girardeau (journaliste à TV5 Monde).

25º MONTÉE DU NID D'AIGLE DE SAINT-GERVAIS

La 25° édition de la Montée du Nid d'Aigle s'est déroulée le 17 juillet dernier sous une pluie continue, et c'est pour cette raison que l'arrivée a été déplacée au Col de Voza. L'information du changement de parcours a été donnée aux coureurs une heure avant le départ de la course. Une sage décision prise car ce parcours de substitution a permis d'accueillir à l'arrivée les coureurs en toute sérénité. C'est Jean-Marc Peillex, Maire et Conseiller général du Canton de Saint-Gervais, au côté de Bernard Sejalon le directeur de course, qui a donné le départ aux 420 coureurs rassemblés à l'entrée du Parc Thermal au Fayet. La course est restée néanmoins sélective, et malgré 600 mètres de dénivelé en moins, la compétition a bel et bien été au rendez-vous...

C'est Guillaume Fontaine pour les messieurs et pour les dames Stéphanie DUC qui ont remporté cette 25° édition raccourcie, mais tout aussi exigeante.

Les coureurs sous une pluie battante.



CALENDRIER DE L'HIVER 2011 - 2012

9,10 et 11/12 - Back to nature 10 et 11/12 - Marché de Noël

Du 12/12 au 11/03 - Exposition hivernale du Musée d'Art Sacré de Saint-Nicolas de Véroce -Le bois dans tous ses états

17/12 - Lancement de saison

Du 17/12 au 30/04 - Exposition en plein air « Spectacles Graphiiik »

18/12 - Concert de Noël

20/12 - Gala de danse sur glace

Du 21 au 25/12 - Festivités de Noël

31/12 - Festivités de la Saint Sylvestre, Vœux du Maire à la population

2012

4/01 - Coupe de bronze de ski

7/01 • Hockey sur Glace – Mont-Blanc VS Lyon

- Inauguration du télésiège des Monts Rosset
- Vernissage de l'Exposition en plein air « Spectacles Graphiiik »

7 et 8/01 - 8° Raq'Venture

14/01 - Soirée des Vœux du Maire - Soirée des Bénévoles

15/01 - Grand prix de Saint-Gervais – ski

21/01 - Courses de Ski FIS Citadines

21 et 22/01 - Championnat inter-régional de danse sur glace

28 et 29/01

- Challenge Vol et Ski
- Courses FIS : Mémoriaux Michel Dujon et Lionel Gendre

Du 30/01 au 02/02 - Trophée Mer et Montagne

14/02 - Gala de danse sur glace

18/02 - Hockey sur Glace - Mont-Blanc VS Reims

Du 18 au 29/02 - Exposition Jean-François Caudry

20/02 - Disco'Very Cup

21/02 - Gala de danse sur glace

Du 22/02 au 02/03 - 1er Salon de la Céramique

25/02 - Concert de musique Classique de Cordes

27/02 - Initiation à l'ARVA

Du 27/02 au 01/03 - Semaine Multiglisse

28/02 - Gala de Danse sur glace

01/03 - Show ESF de Saint-Gervais

03/03 • Finale des coupes de bronze - Ski

Hockey sur Glace – Mont-Blanc VS Nice

05/03 - Initiation à l'ARVA

06/03 - Gala de danse sur glace

07/03 - Grande Descente aux Flambeaux des

Chattrix par l'ESF de Saint-Nicolas de Véroce Du 08 au 19/03 - Exposition de Noëlle

Sivrière et Lydie Pasteris **09/03** - Concert d'hiver de l'Harmonie

Municipale de Saint-Gervais

10/03 - Carnaval des enfants

Du 10 au 16/03 - 28° Festival Mont-Blanc d'Humour de Saint-Gervais

11/03 - Régionale de Slope Style - Snowboard

21/03 - Micro coupe - Ski

23,24 et 25/03 - Mont-Blanc des Médias

28/03 - Course du Conseil Municipal

30/03 au 01/04 - Salon Energie Montagne

4/04 - Course des œufs de Pâques

12/05 - Concert du Groupe Vocal Chantejoye & bal folk animé par « J'attends Veille »

12/05 - Concert de Printemps de l'Harmonie Municipale de Saint-Gervais

12/05 - Vide poussette

Mai - Marché aux fleurs

Mai – Journée de Nettoyage

Visites guidées du patrimoine de Saint-Nicolas de Véroce et du Musée d'art Sacré tous les vendredis. Visites guidées du patrimoine de Saint-Gervais tous les mercredis.

Tous les mercredis des vacances scolaires Mercredi des enfants : Atelier, goûter, spectacle. Tous les jeudis - Séance de cinéma.

DU 10 AU 16 MARS 2012

28^E FESTIVAL MONT-BLANC D'HUMOUR

Programme

Samedi 10 mars 2012

20 h 45 : Gala - François-Xavier Demaison « Demaison s'évade »

Dimanche 11 mars 2012

19 h 30 : Isabelle Vitari « Une femme toute seule »

21 h : Jérémy Ferrari « Allelujah bordel »

Lundi 12 mars 2012

20 h 45 : « Une semaine... pas plus! », pièce de théâtre avec Arthur Jugnot, Maud Le Guénédal, Stéphan Guérin-Tillié

Mardi 13 mars 2012

19 h 30 : Antonia de Rendinger « Travaille, Famille, Poterie »

21 h : Caroline Vigneaux « Caroline Vigneaux quitte la robe »

Mercredi 14 mars 2012

20 h 45 : Max Boublil « En sketches & en chansons »

Jeudi 15 mars 2012

19 h 30 : Anthony Joubert

21 h : Willy Rovelli « Willy en grand »

Vendredi 16 mars 2012

20 h 45 : Baptiste Lecaplain « Baptiste Lecaplain se tape l'affiche » Lauréat du Salvad'Or 2011 du 27e Festival Mont-Blanc d'Humour

WWW.SAINTGERVAIS.COM



Tarifs

Gala: 35 euros

Soirée découvertes (2 spectacles) : 25 euros

Pass Festival: 155 euros

Tarif réduit* uniquement pour les soirées découvertes : 17 euros

* Tarif réduit réservé aux moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, sur présentation de justificatif.

document non contractue

BACK TO NATURE

Les 10 et 11 décembre, c'est à un week-end « back to nature » à Saint-Gervais que, sous la houlette de Gérard Holtz, les journalistes presse, télévision et radio ont été conviés. Ski sur les premières neiges, randonnée nature, marche afghane, découverte des bains du Mont-Blanc et concours « Master Chef de fondue » ont rythmé ces deux journées. Nul doute qu'ils sont tous repartis avec de beaux souvenirs nature de Saint-Gervais.





EXPOSITION: LE BOIS DANS TOUS SES ÉTATS

La Salle des Colporteurs du presbytère de Saint-Nicolasde-Véroce accueille l'exposition hivernale du Musée d'Art Sacré : « Le bois dans tous ses états ». À partir du 12 décembre et jusqu'au 11 mars, vous pourrez mieux comprendre l'évolution de la forêt sur la Commune de Saint-Gervais et l'utilisation du bois par les anciens. De la coupe à la sculpture, à travers les nombreux outils présentés et les illustrations sur le thème du travail du bois, vous découvrirez cette matière noble, incontournable et indispensable dans les villages de montagne. L'exposition, réalisée en partenariat avec l'association Saint-Gervais Patrimoine Vivant, est aussi l'occasion de présenter au public une trentaine de colombes, objets traditionnels suspendus dans les maisons des Pays de Savoie et comportant de nombreux symboles.



Mise en service de l'installation photovoltaïque de la patinoire

La patinoire de Saint-Gervais réhabilitée supporte sur son toit un « *tapis* » de panneaux photovoltaïques : une toiture solaire de 1 244 m² sur le pan ouest du toit de l'édifice qui fournit une électricité propre et durable depuis sa mise en service le 7 octobre dernier.

Une gestion privée

La Commune a contracté un bail emphytéotique administratif avec une société privée, Solaire des Alpes, spécialisée dans l'énergie solaire. Solaire des Alpes, en tant que locataire du toit de la patinoire, a confié à l'entreprise Everbat (accompagnée de son sous-traitant Solaravis) la conception et l'installation de la centrale photovoltaïque dans le but de vendre l'énergie produite à EDF. Sur 25 ans, le loyer perçu par la Commune rapportera 100 000 € HT, et, à l'issue du bail, l'installation deviendra propriété de la ville qui pourra à son tour en récolter les bénéfices.

Une énergie propre

La toiture photovoltaïque est composée de 840 modules polycristallins pour une production annuelle d'électricité estimée à 138 000 KWH. Cela représente les besoins annuels en électricité d'environ 70 logements et 47 tonnes de CO₂ évitées par an, soit le retrait de 20 véhicules de la circulation ou 7 hectares de forêt plantés.

Les souscriptions de la Fondation du Patrimoine

Depuis la rénovation de l'église de Saint-Nicolas-de-Véroce, les Saint-Gervolains de résidence ou de cœur s'engagent de plus en plus dans les souscriptions en faveur de la restauration et de la mise en valeur de leur patrimoine. La souscription sur l'église de Saint-Nicolas a rapporté 43 253 euros, celle du presbytère 40 782 euros. La transformation de Haute Tour en maison des guides et des artistes va permettre de valoriser cette vieille maison forte du XIIIe et de ranimer le vieux centre du bourg. La souscription lancée pour Haute Tour a déjà recueilli près de 53 945 euros. D'autres chantiers patrimoniaux feront également appel à vos dons comme la restauration de notre église du bourg, celle des chapelles de hameaux, et la mise en valeur des fouilles du Châtelet à la sortie du nouveau pont. Les dons permettent une déduction de 66 % d'impôt.

Analyse de la radioactivité à Saint-Gervais

Suite aux événements de ce printemps au Japon, une analyse du taux de radioactivité de champignons ramassés sur le territoire communal a été effectuée à la demande de Jean-Marc Peillex, Maire et Conseiller général du Canton de Saint-Gervais. Des champignons, chanterelles et cèpes ont été adressés au laboratoire de la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité, les résultats ont été reçus début septembre et comparés à ceux des analyses des années précédentes. Il n'a pas été noté d'évolution suite aux événements de ce printemps.

Voici la conclusion du laboratoire : « En ce qui concerne les radionucléides artificiels émetteurs gamma, on détecte la présence du césium 137 à des taux de 32 à 51 Bq/kg sec ce qui correspond à des contaminations faibles inférieures à 5 Bq/kg frais. Cette contamination n'est pas liée à la catastrophe de Fukushima (absence de césium 134) mais très probablement au reliquat des retombées des essais nucléaires (particulièrement intenses dans les années 1950-1960) et de la catastrophe de Tchernobyl en 1986. Le césium 137 déposé sur les sols ne décroît que lentement (sa période physique est de 30 ans) et les champignons le concentrent via le mycélium. On note aussi bien entendu la présence classique de potassium 40 naturel. » Ces analyses sont consultables sur le site Internet de Saint-Gervais.

Réhabilitation d'un tennis au Parc Thermal

Le terrain de tennis supérieur du parc thermal a été complètement réhabilité au cours de l'été 2011. Le sol a été refait à neuf ainsi que la clôture, et un accès pour les personnes à mobilité réduite a été aménagé.



Les plumes du Mont-Blanc

Le concours des Plumes du Mont-Blanc organisé par l'association des auteurs du Mont-Blanc a primé, en juillet 2011, Roland Bouvard pour sa lettre à Corto Maltese.

C'est donc lui qui a reçu des mains de Jean-Marc Peillex, Maire de Saint-Gervais Mont-Blanc, le magnifique stylo plume offert pat la société Montblanc.

Le prix adolescent a couronné Perrine Bouchex pour sa lettre à son grand-père au paradis. Le président du bureau des guides de Saint-Gervais, Pierre Curral, lui a remis en mains propres un bon pour une journée d'escalade.

Le prix enfant a été attribué collectivement à la classe de CM2 de l'école Sainte-Bernadette-de-Cluses qui a adressé 26 lettres.

Une attention particulière à Monique Zerr pour sa lettre à Barjavel et à Monique Albert pour sa lettre à Antigone (prix Jean-Paul Gay).

La vérité sur les emprunts structure... toxiques

Droit de réponse aux déclarations de la presse nationale et régionale quant à l'exposition de la grande majorité des 26 communes de Haute-Savoie aux emprunts toxiques.

Il s'avère que, pour la commune de Saint-Gervais, ces affirmations sont partielles et pour l'essentiel inexactes! L'emprunt en question a été contracté en 2002 lors de la restructuration de la dette communale pour un montant de six millions cinq cent cinquante cinq mille sept cent soixante-neuf euros et vingt-neuf centimes (6 555 769,29 €) sur une durée de 10 ans. Le taux moyen des prêts initiaux quittés, objet de la restructuration, s'établissait à l'époque à 6,97 %. Le nouveau taux appliqué issu du réaménagement était égal à 4,94 % tant que l'index, en l'occurrence l'EURIBOR 3 mois (Euro Interbank Offer Rate), n'atteignait pas 6 %. Si toutefois l'index devait dépasser les 6 %, le nouveau taux appliqué à la collectivité aurait été un taux révisable à savoir EURIBOR + 0,23 %. Or, depuis l'émission de l'emprunt, l'index de référence n'a jamais atteint ce plafond de 6 % et ce jusqu'à l'échéance à savoir le 1^{er} avril 2012 qui constitue par ailleurs la date d'extinction de l'emprunt. Le taux appliqué aura bien été de 4,94 % sur toute la durée du prêt. La prudence comptable apportée à la gestion des deniers publics de la Commune aura donc permis d'éviter de faire courir un risque financier aux contribuables saint-gervolains, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour toutes les Communes...

NAISSANCES

JUILLET 201

- 01: Manon BERLY
- 02 : Margo Lise BOTTOLLIER
- 02 : Karla Marie REDMOND
- 11 : Mélissa SAMBA DAYVE
- 12: Arthur Constant Maurice BONSERGENT
- 16 : Alexis Christophe VUARCHEX
- 26 : Alex Laurent Joël DEMOLIS
- 29 : Thomas GUÉRIN
- 29: Flora Nathalie Marie BULANT

AOÛT 2011

- 01: Maël Norbert Enguerrand BRISEPIERRE
- 07 : Lou Emma Jeanne GODIN
- 12 : Camille SAFFRAY
- 14 : Naya Gisèle MONVILLE
- 19 : Zoé Zélie Zara GALMEL-RAVENEAU

SEPTEMBRE 2011

- 04: Maxime Hector PIODELLA
- 04 : Samuel PÉLISSIER
- 09 : Lubin CLÉVY
- 11: Donovan Patrick Clay Lincoln RECH
- 15: Musa YARARSOY
- 16 : Camille Jean-Marie Marcel Maurice ALIX
- 16 : Amélie Anne Antoinette PERROCHEAU
- 24 : Loann Ulysse PERINET
- 28 : Eliott NEGRE-COMBES

OCTOBRE 2011

- 04 : Grégoire Serge Maurice PAEZ
- 06: Noah Samuel Loup Yan PERRUCHON
- 13 : Thaïs KARLESKIND
- 27 : Helio GONCALVES
- 30 : Nayan Marco Gilbert VALIER-BRASIER

NOVEMBRE 2011

- 07: Tiffany Elyne CHETROWSKI
- 16: Max Michel ROBINO
- 20 : Mathilde VIOLET
- 21 : Anaïs SAMTMANN
- 24 : Giuliana Lisa TRESSO
- 27 : Lola Wanda SIMON

MARIAGES

JUILLET 2011

- 09 : Carine LENCROZ et Thomas VUILLET
- 09 : Johanna Sarah Anaïs BISSON et Sylvain Philippe Adrien BROUSSE

- 16 : Sonia QUENETTE et Bruno Louis Mickaël DOBEL
- 16 : Annick Marie ROLIN et Laurent Gérald PIODEITA
- 23 : Amélie Christine Blandine DUJARDIN et Sylvain Joseph ANGEBAULT

AOÛT 2011

13 : Mai SASAKI et Lucas Marie Jean-Baptiste PERRUCHON

SEPTEMBRE 2011

- 03 : Monique Marie-Claude Eliane VILA et Marc Michel Paul GIRAULT
- 03 : Adeline Audrey ZAGO et Benjamin Jacques André TUR
- 06 : Liliane Anne Marie EHRÉ et Gaston Bruno Henri GREBIL
- 07 : Barbara BOSC et Guillaume Jean Philippe TUVERI
- 17 : Karine Flore Claudine PERRIGUEUX et Christopher Martin RASDALE
- 24 : Chantal Germaine Marthe AUBERT et Michel François Antoine BERTHIER
- 26 : Catherine Magali DALLARD et Boris Éric Patrick FRAIPONT

OCTOBRE 2011

- 01 : Leonor RODRIGUES PIRES et Jean-François Henri LEON
- 01 : Évelyne Sabine CHIODONI et Ludovic Alain Lucien MERVELAY
- 01 : Maud DESJOBERT et Stéphane HAINAUT
- 08 : Flavie MELENDEZ et Julien Pierre-Jacques RIGOLE
- 29 : Annick Jeanne CHILLET et Jacques René Raymond LAUGIER-BILLARD
- 29 : Christelle Annette DOMINIQUE et Philippe Henri BADIN

DÉCÈS JUILLET 2011

- 06 : Wojciech Krzysztof KOZUB
- 15 : Hector Gérald PIODELLA
- 21 : Abel Louis Célestin FAVRET
- 27 : Jean-Pierre Émile CLARET
- 28 : Marcelle Eva DELÉMONTEZ née BORGEAT
- 28 : Gisèle Gabrielle PIODELLA née POLLIAND

AOÛT 2011

01 : Émilie Simine Thérèse HARDY

- 11 : Marcelle Denise BERGUERAND née MONTFORT
- 12: Michel DE PAEPE
- 13: Branislav KRALIK
- 13 : Juliette Régina MARQUET épouse JACQUET
- 22 : Michael John FARMER
- 24 : Germaine dite Hélène BARBET

SEPTEMBRE 2011

- 02 : Lucienne LOMBARD veuve SEGUIN
- 12 : Rose Louise NICOUD née BERGAMELLI
- 22 : Jean-Louis LONGO
- 29: Robert Auguste PETT

OCTOBRE 2011

- 07 : Suzanne ROUX née RONCORONI
- 25 : Daniel Paul BESSAT
- 27 : Yvonne DELACHAT née DUFFOUG-FAVRE
- 29 : Ada Maria AGOSTINI née SELLA
- 30 : Marie-Jeanne HENRY

NOVEMBRE 2011

- 01 : Manfred Eugen NOLLER
- 12 : Aline Zoé AMAFROI-BROISAT née AMAFROID-BROISAT
- 15: Patrick Jean-Pierre DUMAS

M. Michael FARMER nous a quittés fin août, à l'âge de 76 ans. Habitant de Saint-Gervais, passionné par les trains, membres de l'« Association du petit train du Parc thermal », c'est grâce à sa générosité que le petit train touristique à vapeur sillonne aujourd'hui le parc thermal du Fayet pour le plus grand plaisir des enfants.

M. Jean-François TRIPARD, résistant, interné et évadé, montagnard, militant et vétérinaire à Saint-Gervais pendant 30 années, est décédé au mois de novembre. Il a été inhumé le 25 novembre 2011 à Saint-Alban-Auriolles en Ardèche, où il s'était installé depuis sa retraite. Toutes nos pensées vont à sa famille.

PARRAINAGES CIVILS

JUILLET 201

- 15 : Clara Alison Chantal Amélie BARBE15 : Noa Patrice BARBE
- 16 : Samuel ANGARAMO
- 10 : Samuel AINGARAIVIC

SEPTEMBRE 2011

10 : Anaé Vanessa BONNET GIACONE

NOVEMBRE 2011

12: Agathe Anne Garance RIPOLL

APPEL À BÉNÉVOLES

L'association de l'Amicale des Donneurs de Sang de Saint-Gervais recherche des bénévoles pour encadrer les journées de don du sang (mise en place des tables, préparation des encas...). Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la présidente de l'association, M^{me} Mireille PERROUD au 06 71 07 22 69.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2012/2013

Les familles résidant sur la commune de Saint-Gervais peuvent inscrire dès à présent leurs enfants nés en 2009 pour la prochaine rentrée scolaire. Pour toute information sur les formalités à accomplir : Pôle Vie Locale – Service scolaire – 04 50 47 78 79 – scolaire@saintgervais.com



IMPORTANT - PASSEPORT

À compter du 1^{er} décembre 2011, les demandes de passeport devront être vérifiées par la préfecture d'Annecy au lieu de la sous-préfecture de Bonneville. De ce fait, le délai d'obtention d'un passeport passera d'une semaine à **UN MOIS**. À compter du 1^{er} janvier 2011, la mairie n'ayant plus le droit de faire les photos d'identité sur place, penser à amener deux photos pour faire votre dossier. Merci de prendre vos dispositions.

RECEVOIR PROJECTIONS CHEZ VOUS

Si vous souhaitez recevoir *Projections* chez vous, merci de nous envoyer un e-mail ou un courrier sur papier libre avec vos coordonnées. Mairie : 50, avenue du Mont d'Arbois - 74170 Saint-Gervais. Mail : mairie@saintgervais.com